RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 18 mai 2017

Conseillers communautaires en exercice: 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 6.1, 6.2, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.1.1, 7.1, 7.2, 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 4.9, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h00.

Etaient présents: Amagney: M. Thomas JAVAUX Arguel: M. André AVIS Audeux: Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney: Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon: M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à partir du 6.2), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (à partir 3.6), M. Emmanuel DUMONT (à partir du 6.2), Mme Myriam EL YASSA (à partir du 6.2), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 6.1), M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 6.2), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 3.2), Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUUET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH (à partir du 6.2), M. Rémi STAHL (à partir du 6.2), Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN Beure: M. Philippe CHANEY (à partir du 6.2) Sonnay: M. Gilles ORY Braillans: M. Alain BLESSEMAILLE Busy: M. Philippe SIMONIN suppléant de M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs: M. Didier PAINEAU Chalèze: M. Gilbert PACAUD Chalezeule: M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagney: M. Divier LEGAIN Châtillon-le-Duc: Mme Catherine BOTTERON (à partir du 6.1) Chaucenne: M. Bernard GAVIGNET (à partir du 6.2) Chemaudin et Vaux: M. Bernard GAVIGNET (à partir du 6.1) Chevroz: M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'ognon: M. Jacques GIRAUD Dannemarie-sur-Crête: M. Gérard GALLIOT Deluz: M. Fabrice TAILLARD Devecey: M. Michel JASSEY (à partir du 6.1) Ecole-Valentin: M. Yves GUYEN (à partir du 6.2) Chemain: M. Marchiau Doney Franois: Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Ceneuille: M. Jean-Claude PETITIJEAN Gennes: Mme Frânçoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Meneuille: M. Jean-Claude PETITIJEAN Gennes: Mme Frânçoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Meneu

Etaient absents: Besançon: M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Guerric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Solange JOLY, Mme Elsa MAILLOT, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, M. Gérard VAN HELLE, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Boussières: M. Bertrand ASTRIC Champoux: M. Philippe COURTOT Champvans-les-Moulins: M. Florent BAILLY La Chevillotte: M. Roger BOROWIK La Vèze: Mme Catherine CUINET Le Gratteris: M. Cédric LINDECKER Marchaux: M. Patrick CORNE Morre: M. Jean-Michel CAYUELA Nancray: M. Vincent FIETIER Noironte: M. Bernard MADOUX Novillars: M. Philippe BELUCHE Pugey: M. Frank LAIDIE Rancenay: M. Michel LETHIER

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote:

Mandants: E. ALUZET, T. BIZE, P. BONNET, P. BONTEMPS, YM. DAHOUI, ML. DALPHIN (à partir du 6.2), C. DEVESA (jusqu'au 3.5), B. FALCINELLA, E. MAILLOT, T. MORTON (jusqu'au 3.1), R. REBRAB, G. VAN HELLE, C. WERTHE, M. ZEHAF, B. ASTRIC, M. LETHIER

Mandataires: F. PRESSE, C. LIME, J. GROSPERRIN, D. POISSENOT, N. BODIN, M. SEBBAH (à partir du 6.2), A. POULIN (jusqu'au 3.5), S. WANLIN, P. DUCHEZEAU, D. SCHAUSS (jusqu'au 3.1), AS. ANDRIANTAVY, C. MICHEL, S. PESEUX, A. GHEZALI, P. SIMONIN, JM. BOUSSET

Délibération n°2017/003664

Rapport n°3.3 – FRI2 – Soutien aux projets des sociétés STATICE, AR ELECTRONIQUE et FRECNSYS

FRI2 - Soutien aux projets des sociétés STATICE, AR ELECTRONIQUE et FRECNSYS

Rapporteur: Dominique SCHAUSS, Vice-Président

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire

Incidence budgétaire : financement au titre de l'enveloppe Fonds Régional d'Innovation (FRI2) gérée par BPI France

Résumé:

Dans le cadre de la convention signée avec Franche-Comté BPI France et la Région Bourgogne Franche-Comté, le Fonds Régional d'Innovation 2 (FRI2) permet de financer les projets de Recherche-Développement (R&D) individuels ou collaboratifs portés par les entreprises et/ou les laboratoires de recherche.

A ce titre, les financements des 2 projets retenus HARMONIE et FASSIL, sélectionnés dans le cadre du FUI 22 (Fonds Unique Interministériel) qui implique les entreprises STATICE, AR ELECTRONIQUE et FRECNSYS a déià été affecté au FRI 2.

Le projet de la société Statice (FASSIL) fait l'objet d'une subvention, à hauteur de 30 000€.

Le projet HARMONIE fait l'objet d'une subvention, d'un montant total de 61 K€ répartie de la manière suivante : un soutien individuel à hauteur de 33 000 € pour AR ELECTRONIQUE et 28 000 € pour FRECSNSYS.

I. Présentation du projet FASSIL : Fabrication Additive pour la Santé - nouveaux matériaux SILicones.

A / Les objectifs du projet

Le programme de recherche FASSIL, labellisé par les Pôles des Microtechniques, Lyon Biopôle et Alsace Biovalley regroupe 8 partenaires.

L'objectif du projet est d'adapter la formulation et la rhéologie (science qui étudie les déformations et l'écoulement de la matière) des silicones aux technologies d'impression 3D, pour des finalités médicales. En effet, les applications de silicones pour le secteur santé sont nombreuses (prothèses, orthèses, pansements...) mais l'avènement des outils de fabrication additive ouvre des perspectives prometteuses, à très faibles coûts de dispositifs ou d'objets fonctionnels.

Les techniques actuelles pour obtenir ces dispositifs médicaux en silicone sont le moulage et/ou injection des matières premières à l'intérieur de moules mais elles ne permettent pas l'obtention de modèles anatomiques complexes ou personnalisés. Si la fabrication additive est une solution intéressante, la difficulté actuelle est qu'elle ne permet pas d'imprimer tous les silicones. Les méthodes de fabrication additive d'élastomères silicones sont émergentes et non matures.

C'est tout le défi du présent projet dont le consortium regroupe toute la chaîne de valeur dans le domaine : CREAPLAST Médical, PROTIP Médical, BLUESTAR SILICONES, SETUP, 3DFAB centre technique d'impression 3D (Université Lyon 1), IMP Laboratoire d'Ingénierie des Matériaux Polymères (Université Lyon 1), Laboratoire des techniques de l'ingénierie médicale (Université Grenoble Alpes) et STATICE.

L'objectif est d'arriver à 3 démonstrateurs représentatifs d'organes humains.

L'intérêt pour la société Statice est de proposer de nouvelles prestations de services sur le silicone imprimable 3D pour le secteur médical. Un développement international est attendu en Europe pour les implants sur mesure, ORL notamment.

B/ Modalités

Montant global du projet : 3 300 000 €

Durée du projet : 42 mois

Le Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté finance la partie du programme portée par la société Statice à hauteur de 50 000 € en subvention et 49 300 € en avance remboursable.

Le montant de l'aide de la CAGB proposé à Statice est de 30 K€ en subvention.

II. Présentation du projet HARMONIE

A / Les objectifs du projet

Le projet HARMONIE a pour objectif de réaliser la preuve de concept d'une solution de rupture dans le domaine des composants radiofréquences afin de répondre aux besoins de la télécommunication haut débit, marché en très forte croissance.

Harmonie est un consortium qui implique 5 partenaires : SOITEC, leader mondial de la production de matériaux semi-conducteurs innovants (3600 brevets, Grenoble), Frecnsys, AR Electronique, CEA Leti (Grenoble) et Femto-st.

Le marché principalement visé est celui de la radiocommunication embarquée VHF (bandes très hautes fréquences) et UHF (bandes Ultra hautes fréquences), pour l'aéronautique, le spatial, là où les cahiers des charges sont de plus en plus complexes et présentent des contraintes environnementales sévères.

Mais d'autres applications transverses sur les marchés de l'électronique professionnelle pourraient être concernées (objets connectés,...)

Le consortium se propose d'innover dans le design des composants afin de les miniaturiser encore plus pour répondre au besoin grandissant du nombre de filtres dans les dispositifs de communication et de tirer parti de tout le potentiel des nouveaux substrats hybrides.

HARMONIE est un projet clé pour l'ensemble des partenaires franc-comtois. Ces derniers seront à même de proposer des composants innovants présentant des performances améliorées par rapport à l'existant. Cela leur permettra de se positionner sur des nouvelles gammes de produits qui ne leur sont pas accessibles avec les matériaux mis en œuvre actuellement. Ce couple matériaux/design sera une véritable innovation différentielle.

B/ Modalités

Montant global du projet : 5 500 000 €

Montant d'aides obtenues sur le montant global : 1 900 000 €

Durée du projet : 24 mois

Les financeurs du projet à l'égard du programme porté par FRECNSYS sont également BPI à hauteur de 56 K€ et la Région Bourgogne Franche-Comté à hauteur de 28 k€ sous forme de subvention. A l'égard du programme porté par la société AR ELECTRONIQUE, la Région Bourgogne Franche-Comté soutient à hauteur de 33 300 € sous forme de subvention.

Le montant de l'aide de la CAGB proposé à FRECNSYS est de 28 K€ et de 33 K€ à AR ELECTRONIQUE, deux aides sous forme de subvention.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution de subventions à hauteur de 30 000 € à l'égard de la société STATICE, 33 000 € à l'égard de la société AR ELECTRONIQUE et 28 000 € à l'égard de la société FRECNSYS.
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes afférents à ces trois aides.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 110 Contre: 0 Abstention: 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Pour extrait conforme

Reçu le 3 0 MAI 2017

Le Vice-Président suppléant,

Contrôle de légalité Gabriel BAULIE

1 Vice-Président

Délibération du Conseil de Communauté du jeudi 18 mai 2017 Communauté d'Agglomération du Grand Besançon